



**Natura
2000**
en Franche-Comté

Construire l'avenir de
l'Homme en préservant la nature

Le site Natura 2000 "Vallée de la Saône"



Département : Haute-Saône
Nombre de communes : 68
Longueur : 145 km correspondant au cours de la Saône
Surface : 13 400 ha
Référence européenne Natura 2000 du site : FR4301342



Le diagnostic du site validé par les acteurs locaux

Comme sur la plupart des 40 autres sites Natura 2000 de Franche-Comté, l'élaboration du document d'objectifs est en cours sur la Vallée de la Saône en Haute-Saône.

Sur ce site, le diagnostic (première phase du document d'objectifs) a été validé le 20 novembre 2002 par le comité de pilotage sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Haute-Saône.

A cette occasion, la seconde plaquette d'information réalisée pour ce site, propose une synthèse illustrée du travail réalisé conjointement par les quatre opérateurs durant pratiquement un an. En outre, un intercalaire joint à cette plaquette a tenté de retranscrire le plus fidèlement possible le sentiment d'une dizaine d'acteurs locaux vis-à-vis de Natura 2000.

Le travail de diagnostic, qui a cherché à être le plus complet possible, s'est attaché à décrire simultanément l'intérêt écologique et les activités humaines dans la vallée.

La Chambre d'Agriculture, qui a réalisé le diagnostic agricole, a tenu à participer à la démarche Natura 2000 et à l'élaboration de ce document d'objectifs dans la mesure où près de 70 % de la surface du site est consacré à l'agriculture. La Chambre d'Agriculture apparaît ainsi à la fois comme un partenaire dans l'élaboration du document d'objectifs, un interlocuteur privilégié dans le choix des mesures de gestion et un intermédiaire incontournable entre l'Etat et les agriculteurs. De plus, en tant qu'animatrice de l'Opération Locale Val de Saône, elle possède une bonne connaissance de la vallée, de son contexte et de ses agriculteurs.

Monseigneur Michel RENEVIER
Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

La première phase de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Saône » vient d'aboutir. Les opérateurs et les différents groupes de travail ont collecté et synthétisé une somme considérable de documents et d'informations. L'organisation partenariale mise en œuvre sous l'autorité de l'Etat, tant au plan de l'information, de la concertation que de la sensibilisation, fait ainsi les preuves de son efficacité. Il conviendra par la suite de préserver ce dynamisme collectif et de poursuivre cette démarche constructive lors des deux prochaines étapes. La procédure Natura 2000 sera complémentaire avec le Contrat de Vallée Inondable en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte, l'Etat, l'Agence de l'Eau et Voies Navigables de France. Elle constituera en effet un outil essentiel dans la mise en œuvre du volet consacré à la restauration et la protection des milieux naturels.

J'adresse enfin mes remerciements aux différentes institutions et personnes qui, à divers titres, se sont impliquées dans ce projet complexe et ambitieux pour la haute vallée de la Saône.

Docteur René BEAUMONT
Président du Syndicat Mixte Saône et Doubs



L'AGRICULTURE

En occupant 9 098 ha des 14 000 ha du site (soit 67,4 % de la surface totale) et en accueillant environ 500 exploitations agricoles sur les 68 communes concernées (soit 13 % des exploitations du département), l'agriculture représente la principale activité sur le site « Vallée de la Saône ».

Sur la zone d'étude, l'occupation du sol est dominée très largement par la prairie (de l'ordre de 80 % de la surface du périmètre). Cependant, la présence des terres labourées, très marginale au Nord de Port sur Saône, est nettement plus marquée dans la zone du graylois.

L'élevage bovin constitue l'activité agricole principale sur le secteur et le meilleur outil de valorisation des surfaces en herbe. En outre, la diversité de l'élevage est une caractéristique forte dans le Val de Saône : l'élevage bovin (29 000 têtes), l'élevage équin (700), l'élevage ovin (6000), l'élevage porcin (2000) et l'élevage de volailles (8000).

Aujourd'hui se pose le problème de l'avenir économique de ces filières ; le maintien d'un nombre important d'exploitations sur le Val de Saône apparaît par conséquent comme un enjeu agricole majeur. Sur le Val de Saône, l'expérience menée dans le cadre de l'Opération Locale Agri-Environnement est cependant très encourageante et préfigure la mise en œuvre de la Natura 2000 : 213 contrats de signés pour 189 exploitations et 3 600 ha concernés.



LES HABITATS PRAIRIAUX OU AQUATIQUES REMARQUABLES

- Les habitats prairiaux ou aquatiques d'intérêt communautaire
 - Les prairies de bourrelet de berge (l'arrhénathéraie alluviale à Colchique) (34 km de linéaire, 93 ha)
 - Les plans d'eau à lentilles et hydrocharis des grenouilles (26 stations connues : 11,5 ha)

- Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 - Les prairies de fauche longuement inondables
 - Les prairies régulièrement inondées à Sénéçon aquatique



DIAGNOSTIC DES 68 COMMUNES

Le diagnostic réalisé a eu pour objectif principal d'identifier les activités et les aménagements des 68 communes du site et de relever ceux pouvant avoir un impact : le diagnostic a ainsi porté sur les thématiques suivantes : **démographie, activités industrielles et artisanales, urbanisme, transports, stratégie de développement, assainissement, gestion des déchets, ressource en eau potable, problèmes de pollution...**

De plus, l'application de certaines politiques publiques actuelles peut parfois se révéler contradictoire avec les objectifs de préservation des habitats naturels : une mise en cohérence des programmes sur le site pourra par conséquent être proposée dans le document d'objectifs du site « vallée de la Saône ».



RECENSEMENT DES QUELQUES GRANDS PROJETS

Toute nouvelle implantation modifiant physiquement ou indirectement les caractéristiques fonctionnelles et naturelles du Val de Saône et de son champ d'inondation, devra se faire avec un maximum de concertation afin de concilier enjeux économiques et écologiques.

Ainsi, la réussite d'une démarche consensuelle telle que celle menée dans le cadre de Natura 2000 passera nécessairement par le respect des préconisations issues des différents documents de planification du val de Saône (SDAGE, Plan de Gestion du Val de Saône...).

Les principaux grands projets relevés sur le site sont les suivants :

- Le contournement de Port-sur-Saône,
- Le contournement de l'agglomération grayloise,
- Le projet de construction d'une usine de traitement des ordures ménagères à Noidans-le-Ferroux,
- Le projet de construction d'un centre de stockage des déchets à Favorney,
- Le projet de réalisation de la vélo-route « Charles Le Téméraire » le long de la Saône,
- Le projet de réalisation d'une liaison RD6-RD20-RN19 vers Port-sur-Saône.



LE TOURISME ET LES LOISIRS

Le tourisme et le développement d'activités de plein air constituent, pour de plus en plus de communes riveraines de la vallée de la Saône, une ressource financière supplémentaire.

Bien conduites ou se limitant aux sites aménagés, ces activités (activités nautiques, randonnées...) sont compatibles avec la préservation du patrimoine naturel de la vallée.



LA CHASSE

Deux types de chasse s'exercent sur le Val de Saône : la chasse au gibier d'eau et la chasse en plaine. Les espèces recherchées sont principalement les oiseaux migrateurs et le gros gibier.

Pendant les périodes d'ouverture, la chasse est compatible avec les objectifs généraux de préservation des habitats et espèces patrimoniales dans le cadre de Natura 2000.

De plus, les gestionnaires de la chasse contribuent régulièrement à la restauration de milieux naturels (haies, zones humides...) et aux suivis des espèces.



LA FORÊT

Avec un taux de boisement de 17,1% (soit 2 320 ha), très inférieur à une moyenne départementale de 42%, le site Vallée de la Saône affirme la prépondérance ancestrale des surfaces agraires.

La couverture forestière se décline dans un gradient croissant du nord au sud de 6 à 32 % et se singularise particulièrement par la pluralité et la diversité de ses propriétaires forestiers. Les 2 172 ha boisés et les 298 km de peuplements linéaires se répartissent en 15 habitats naturels différents et selon deux statuts de propriété d'inégale importance :

■ la forêt publique : 678 ha et 9,9 km de ripisylves - 15 forêts communales et 1 établissement public dotés d'aménagements forestiers. Depuis 1970, la forêt publique est orientée vers la conversion du taillis sous futaie en futaie régulière feuillue.

■ la forêt privée : 1 494 ha (dont 34 % en peupleraies) et 288,1 km de formations linéaires - la macropropriété (soit 25 % du domaine privé sur 5 unités de plus de 25 ha) et la micropropriété (environ 700 petits propriétaires se partageant 1130 ha).

La plus grande partie de ces forêts privées provient de la déprise progressive des terres agricoles. La loi forestière oblige ces propriétaires de massifs forestiers de plus de 25 ha à l'application d'un plan simple de gestion (cinq plans simples de gestion sont recensés). L'organisation de la forêt s'inscrit alors dans le cadre d'orientations Régionales de Production.

Aujourd'hui, la gestion des exploitations forestières est globalement compatible avec le maintien de la biodiversité. Aussi, la démarche actuellement menée dans Natura 2000 permettra de conforter le rôle multifonctionnel de la forêt : continuer d'assurer une importante production de qualité tout en permettant le maintien d'une biodiversité faunistique et floristique élevée.



LES HABITATS FORESTIERS REMARQUABLES

- Les habitats forestiers d'intérêt communautaire
 - Les frênaie-ormaies des bords de Saône (1003 ha dont 86% en bon état de conservation)
 - Les chênaies pédonculées (à Primevère élevée/ à Pâturin de Chaix) : 133,4 ha dont 83% en bon état de conservation)
 - Les chênaies pédonculées à Molinie bleue (13,8 ha en bon état de conservation)
 - Les hêtre-chênaies continentales à Pâturin (171,4 ha dont 93% sont en assez bon état de conservation)
 - Les hêtre-chênaies continentales à Asperule odorante et Mélisse uniflore (61,4 ha dont 27,4% sont en assez bon état de conservation)

- Les habitats forestiers d'intérêt communautaire prioritaires
 - Les saulaies arborescentes à Saule blanc (6,6 ha en bon état de conservation)
 - Les saulaies arborescentes à Saule cassant (40,9 ha en bon état de conservation)
 - Les aulnaie-frênaies des sols engorgés (93,4 ha dont 94,6% sont en bon état de conservation)
 - Les aulnaie-frênaies des petits ruisseaux à Laiche pendante (8,4 ha en bon état de conservation)
 - Les érable-tillaies à Scolopendre (12,4 ha en bon état de conservation)



LES ESPECES

■ Les espèces végétales rares ou protégées
Parmi les 14 espèces végétales de grand intérêt sur le site, nous n'avons retenu ici que les espèces phares sur lesquelles porteront en premier lieu les efforts de gestion : la Gratiola officinale, La Stellaire des marais, l'Hottonie des marais, la Ludwigie des marais, l'Euphorbe des marais, le Faux nénuphar.

■ Les espèces animales à forte valeur patrimoniale

> Les oiseaux
Parmi les 16 oiseaux à forte valeur patrimoniale présents sur le site, certains mériteront plus d'attention que les autres : le Râle de genêts (de 1 à 17 couples essentiellement à Bétacourt, Vauchoux, secteur Lanterne-Saône et Membrey), la Marouette ponctuée (Membrey), le Courlis cendré (de 36 à 41 couples, un peu sur tout le site mais surtout à Gévigny-et-Mercy, Fédry, Vanne, Beaujeu, secteur Lanterne-Saône et Membrey), le Blongios nain (recensé à Chantes et Membrey), les Pie-grièches grise (Gévigny-et-Mercy, secteur Lanterne-Saône et Membrey) rousse (Baulay) et écorcheurs.

> Les chauves-souris
15 espèces de Chiroptères ont été observées dans le périmètre du site Natura 2000 Val de Saône entre 1938 et 2001. La plupart des sites connus de reproduction est localisée en périphérie du périmètre (notamment au niveau des villages), mais le site Natura 2000 inclut vraisemblablement des zones fréquentées par les chauves-souris au cours de leurs chasses (prairies pâturées en amont et en aval des colonies, ripisylves et forêts alluviales) : les principales colonies recensées sont situées à Port-sur-Saône, Jussey, Fleury-les-Faverney, Conflandre, Savoyeux, Aisey-et-Richecourt, St Broing, Velleux, Baulay, Scy-sur-Saône, Gray, Soing et Fédry. La réserve naturelle de la Grotte du Carroussel, incluse dans le périmètre Natura, est d'importance internationale. Elle abrite notamment une forte colonie de Minitoptères de Schreiber.

> Les amphibiens
12 espèces d'Amphibiens sont présentes au sein du site, parmi lesquelles 10 sont intégralement protégées et 2 sont inscrites à l'annexe II de la « directive habitats » : le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune.

■ Les autres espèces
Bien qu'un certain nombre d'espèces d'insectes (L'Ecaillé chinée, le Cuvré des marais, la Cordulie à corps fin, le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne) et de poissons (le Chabot et la Bouvière) ait été recensé, les connaissances actuelles ne nous permettent pas de réaliser un inventaire exhaustif sur le site. Quant au Brochet, un inventaire important des sites de fraie est réalisé depuis 1994, mais celui-ci nécessite une réactualisation à cause des modifications de l'occupation du sol.



LES ACTIVITÉS FLUVIALES

Le trafic fluvial sur la Saône est aujourd'hui majoritairement généré par les bateaux de plaisance.

En effet, le tourisme fluvial, sur lequel misent beaucoup de communes riveraines de la Saône, est en très nette augmentation contrairement au trafic des bateaux de commerce.

L'important trafic sur la Saône pendant la belle saison a deux conséquences :
■ l'érosion et le sapement des berges à cause du battillage,
■ la pollution de l'eau.

En outre, une attention particulière devra être portée aux roselières et à l'avifaune qu'elles abritent.

Des campagnes d'information et de sensibilisation pourront être proposées dans le cadre de Natura 2000 comme au sein même du Groupement du Tourisme Fluvial.

L'EXPLOITATION DES GRANULATS



Deux exploitations sont en activité sur le site (extraction de matériaux alluvionnaires) et une troisième à proximité immédiate (roche massive).

Cette activité se caractérise par la modification irréversible du milieu. Il est donc nécessaire de veiller à ce que la conduite ou l'éventuelle extension d'une exploitation ne se fasse pas au détriment d'habitats et/ou d'espèces à haute valeur patrimoniale.

Enfin, pour les exploitations en cours sur le site, il serait souhaitable d'orienter les réhabilitations ou réaménagements vers des vocations écologiques plutôt que de loisirs.

► Bilan et perspectives sur le site Vallée de la Saône

Un bilan de la première phase

Les opérateurs ont souhaité insister sur l'animation, la concertation et la communication qui constituent des volets essentiels dans l'élaboration du document d'objectifs. Le bilan de l'animation est le suivant :

- > **Les réunions d'information locales :**
 - 10 réunions au fil de l'eau,
 - environ 230 participants
- > **Les 6 commissions techniques :**
 - 70 personnes inscrites,
 - réunies 2 à 4 fois chacune,
 - dans l'ensemble bien suivies,
- > **La sortie découverte du site :**
 - Observation des habitats naturels et des espèces des prairies et des forêts alluviales d'Ovanches et de Membrey,
 - une vingtaine de participants
- > **Les comités de pilotage :**
 - Comité de pilotage restreint à Scey-sur-Saône : 21 membres participants
 - Comité de pilotage à Port-sur-Saône : 68 membres participants



Une sortie Terrain



En comité de pilotage

L'implication des riverains de la Saône a été importante et largement appréciée par les membres du groupement opérateur. A ce titre, ces derniers tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette première étape et souhaitent retrouver la même dynamique pour la suite du projet.

Les documents rédigés (**Diagnostic, atlas cartographique et annexes**) sont consultables auprès des opérateurs et en DIREN :



1^{er} semestre 2003

- > **Elaboration des objectifs de conservation et de mesures de gestion**
- > **Discussion et validation du cahier des charges de chaque mesure**

2^{ème} semestre 2003

- > **Mise en place des premiers contrats Natura 2000**



Hydrocharis des grenouilles

Vos interlocuteurs sur le site



SYNDICAT MIXTE SAÔNE & DOUBS
Etablissement Public Territorial de Bassin

Chambre d'Agriculture

17, quai Yves Barbier
BP 189
70004 VESOUL
Tél 03.84.77.14.00
Fax 03.84.76.52.65
pboutlier@haute-saone.chambagri.fr
info@haute-saone.chambagri.fr



Office National des Forêts

ONF
Agence de Vesoul
Rue Georges Ponsot
BP 54
70001 VESOUL
Tél 03.84.97.51.17
Fax 03.84.97.53.74
matr.fuhr@onf.fr



Espace Naturel Comtois
Maison Régionale de l'Environnement
4 bis, rue des Chalets
25000 BESANCON
Tél 03.81.53.04.20
Fax 03.81.88.55.64
celinepeillon.cren-fo@wanadoo.fr



DIREN Franche-Comté

Coordonnateur des projets Natura 2000 en Franche-Comté.
5, rue du Général Sarraill
BP 137
25000 BESANCON
Tél 03.81.61.53.60
Fax 03.81.81.24.96
luc.terraz@franche-comte.environnement.gouv.fr



Le site NATURA 2000 « Vallée de la Saône » : La parole est aux acteurs locaux



Thomas DÉFORÊT

Expert écologue pour le site Natura 2000 de la Vallée de la Saône

« Une reconnaissance à l'échelle européenne »

« J'ai grandi dans la basse vallée de la Lanterne et j'ai souvent sillonné les plaines de la Saône à la recherche d'oiseaux, de plantes... J'ai eu l'occasion d'y travailler à plusieurs reprises pour des missions d'inventaires écologiques et d'évaluations naturalistes de mesures agri-environnementales. Cette vallée a le mérite d'avoir conservé la plupart de ses milieux naturels remarquables et je considère la mise place du site Natura 2000 comme l'attribution d'un label qui donne une reconnaissance à l'échelle européenne de cette préservation. Je crois qu'il est important d'en faire prendre conscience aux habitants si l'on veut qu'ils comprennent la démarche et s'impliquent.

Natura 2000 doit aussi permettre d'apporter le soutien financier et humain aux pratiques durables qui sont, dans bien des cas, déjà existantes dans la vallée. Leur maintien serait déjà beaucoup pour l'avenir des milieux naturels, de la faune, de la flore et de la qualité de la vie au sein du site.

Les bons rapports entre les différents acteurs de la vallée sont un acquis primordial à préserver car c'est une des clés de la réussite d'un tel projet. Les collectivités ont intérêt à s'impliquer dans la démarche et ne pas percevoir Natura 2000 comme une contrainte que nous impose l'Europe et l'Etat et qu'il faut subir.

J'espère enfin qu'un projet de canal à grand gabarit dans la vallée de Saône ne viendra jamais anéantir tout le travail engagé. »



Patrice REGNARD

Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Rigny

« Le chasseur doit s'ouvrir aux autres acteurs »

« Je suis chasseur depuis très longtemps et j'ai constaté une dégradation de la nature au fil du temps. Aujourd'hui, la chasse ne peut plus rester ce qu'elle a été, c'est à dire un prélèvement d'animaux sans se préoccuper de leur population et de la qualité des milieux dans lesquels ils vivent. Le chasseur doit maintenant participer à la gestion des espaces et des espèces, il doit s'ouvrir aux autres acteurs, comme les écologistes, les agriculteurs et un dialogue constructif est indispensable.

Je pense aussi qu'il faut insister sur la formation et la sensibilisation des chasseurs. J'ai l'expérience de formations organisées au niveau de l'association nationale des chasseurs de grand gibier. L'objectif est de donner une ouverture aux chasseurs sur l'environnement qu'ils rencontrent comme la flore, les oiseaux... Beaucoup des participants sont très réceptifs à ce type d'information et c'est de cette manière que certains comportements peuvent évoluer positivement.

Au sein du site Natura 2000 de la vallée de Saône, il faut envisager les problématiques et les actions liées à la chasse en raisonnant à l'échelle de plusieurs communes. C'est la seule façon de parvenir à des résultats positifs. Quant à la sensibilisation, elle doit être menée par des personnes qui connaissent parfaitement les milieux naturels et savent en parler simplement. »



Yves POTHIAI

Agriculteur à Membrey

« Une suite aux mesures agri-environnementales »

« J'exploite 115 hectares de terres avec une production de lait grand cru. Je possède 30 hectares de prairies inondables au bord de la Saône. En 1998, j'ai souscrit aux mesures agri-environnementales proposées par la Chambre d'Agriculture en choisissant de ne plus apporter d'engrais sur les prairies humides. C'est vrai qu'en allant sur place avec le technicien, j'ai découvert que le secteur était particulièrement intéressant pour la faune et la flore. La procédure Natura 2000, je l'ai connu en assistant aux réunions d'informations locales dès 1999. J'espère que ce projet pourra prendre le relais des mesures agri-environnementales à la fin des 5 ans du contrat. Pour moi, qui suis déjà engagé dans la démarche d'une agriculture raisonnée, j'ai peu de craintes vis-à-vis de Natura 2000. Mais je pense qu'il faudrait peut-être tolérer l'apport raisonnable d'engrais sur certaines prairies pour inciter davantage d'agriculteurs à adhérer au programme. »



Maurice BREYER

Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques « Les pêcheurs jusséens et des environs ».

« Faire évoluer les mentalités »

« Depuis quelques années, le nombre de nos adhérents diminue. Cela s'explique par le désintérêt des jeunes pour la pratique de la pêche, la concurrence des étangs privés et la diminution du poisson liée à la pollution des cours d'eau.

Les pêcheurs jouent un rôle dans la gestion du milieu aquatique en participant notamment à la réhabilitation de frayères. Mais ces actions sont parfois inutiles car elles dépendent trop souvent d'une gestion hydraulique de la Saône mal adaptée aux enjeux piscicoles (gestion des inondations et fonctionnement des micro-centrales). A mon avis, il faut profiter de Natura 2000 pour lancer une concertation entre tous les utilisateurs de la rivière et trouver des solutions durables.

D'autre part, dans notre activité, nous sommes confrontés à un problème de respect des sites de pêche. Je vois encore trop souvent des canettes de bière, des sachets d'amorce et d'autres déchets laissés sur place au bord de la rivière, c'est désolant !

D'après moi, beaucoup de ces problèmes sont le résultat d'un manque de civisme mais la situation pourraient s'améliorer en faisant évoluer les mentalités et en développant l'éducation à l'environnement des habitants.

Natura 2000, c'est bien, mais pour l'instant il n'y a pas encore d'action concrète. J'espère que toutes les études menées actuellement serviront assez vite. »



Loïc TRAVERSE

Responsable Foncier et Environnement chez Holcim Granulats Région Franche-Comté

« Une gestion raisonnée des carrières »

« La société Holcim Granulats exploite de nombreuses carrières sur un grand quart nord-est de la France. En vallée de Saône, nous avons une importante réserve foncière qui a été classée dans un projet de périmètre NATURA 2000. Ces réserves nous permettront dans l'avenir de conserver notre activité locale et de continuer à servir nos clients.

Nous ne souhaitons donc pas que la procédure Natura 2000 nous empêche d'exploiter ces terrains en réserves, car elle doit aussi prendre en compte les intérêts économiques locaux.

Lorsque nous ouvrons une carrière, nous orientons son exploitation en fonction du devenir des terrains. Très souvent, ces derniers deviennent soit une zone de loisirs, soit une zone naturelle. Dans ce dernier cas, l'exploitation favorise une diversité des profils sur la zone exploitée, en créant des secteurs de hauts-fonds, des îlots, des berges plus abruptes, des zones plus profondes... En vallée de Saône, nous avons l'exemple d'une ancienne carrière de sable et graviers sur les communes de Favorney, de Breurey-Les-Favorney et de Mersuay, qui est devenue la réserve naturelle volontaire de la Basse Lanterne.

On peut imaginer que l'exploitation des futures carrières en vallée de Saône puissent bénéficier de conseils au niveau de leur gestion, dans le cadre du site Natura 2000, afin qu'elles deviennent à terme des zones naturelles de qualité. »



Laurent DAROSEY
Agriculteur à Chargé-les-Port

« Il faut adapter ses pratiques aux terrains »

« Je suis agriculteur depuis treize ans et j'exploite 95 hectares dont 45 hectares sont des prairies inondables en bordure de la Saône. Depuis deux ans, je suis passé en culture biologique pour mieux valoriser tous ces terrains humides qui sont difficilement intensifiables. Par expérience, je constate qu'il faut adapter ses pratiques aux terrains que l'on a. Auparavant, je ne pouvais pas apporter d'éléments organiques sur ces prairies qui sont très humides, je ne ferai jamais des rendements exceptionnels, mais des années sèches comme cette année, le foin est excellent.

L'opération locale val de Saône a déjà sensibilisé les agriculteurs du secteur sur l'intérêt de préserver les prairies humides. Avant, je ne savais pas que le rôle des genêts nichait dans ces zones. Je vois donc Natura 2000 comme la suite logique de cette opération. Je souhaite surtout que la procédure, qui va se mettre en place, reste simple, c'est-à-dire pas trop administrative ! Et j'espère aussi que les moyens humains et financiers pour assurer l'application et le suivi des mesures seront à la hauteur du projet. »



Danielle BEAUFILS
Maire d'Essertenne

« Relayer l'information au niveau des habitants »

« Sur notre commune, le site Natura 2000 concerne essentiellement des prairies inondables en bord de Saône. En tant qu'élue, je suis informée de la procédure Natura 2000 qui se met en place sur le secteur. Je pense que mon rôle est de relayer cette information au niveau des habitants. Lorsque le premier comité de pilotage s'est déroulé dans le village, j'ai ainsi invité toute la population à y assister.

Personnellement, j'ai beaucoup appris sur l'environnement de la vallée de la Saône en assistant aux différentes réunions de travail. Mais je trouve que les informations sont encore trop souvent difficilement compréhensibles pour le non initié. Je crois que montrer et expliquer les choses sur le terrain reste la meilleure façon de faire comprendre et de convaincre. A ce titre, nous organisons dans la commune pour les habitants, des visites de terrain avec un technicien de l'Office National des Forêts, qui sont fort appréciées.

Jusqu'à présent dans la vallée, le volet économique a été privilégié au détriment de l'environnement, comme par exemple la qualité de l'eau. Natura 2000 est pour nous une occasion unique de faire évoluer la situation. La mise en place du site doit surtout s'accompagner d'une démarche de conseils et de préconisations auprès des différents acteurs. »



Annie PAILLET
Maire de Gray-la-Ville

« Un projet qui prend forme »

« Je considère la mise en place du site Natura 2000 de la vallée de la Saône comme un outil permettant de préserver la faune et la flore, tout en tenant compte de l'activité économique locale. Au début, je voyais ce projet comme « une usine à gaz » impliquant de nombreuses structures sur le secteur. Petit à petit, au fil des réunions et des visites sur le terrain, cela prend tournure. Il y a toujours des réticences chez certains, notamment chez les agriculteurs pour qui les milieux naturels sont l'outil de travail. Ils craignent d'y « laisser des plumes » et je comprends leur inquiétude. En discutant et en montrant concrètement les problèmes, les mentalités évoluent. Au village, un agriculteur, qui émettait de fortes réticences sur le projet Natura 2000, a accepté de changer certaines pratiques sur ses prairies en bord de Saône et adhère désormais à la démarche.

Personnellement, la procédure Natura 2000 m'intéresse et au niveau de la commune, je souhaite sensibiliser les habitants sur le travail mené. Nous utilisons, par exemple, le bulletin municipal pour faire passer des informations à ce sujet.

J'espère que le projet de contournement routier de Gray tiendra compte des préconisations de Natura 2000 afin de choisir un tracé qui respecte au mieux les milieux naturels sans pour autant gêner le développement économique lié à ce contournement.

J'aimerais également que la mise en place du site Natura 2000 puisse favoriser le rétablissement des haies dans nos paysages, car elles ont beaucoup régressé suite aux différents remembrements agricoles. »



Jean-Marie PARAT
Maire de Conflandey
Ancien président du
Groupement Touristique
Fluvial

« Une volonté politique locale nécessaire »

« Le Groupement Touristique Fluvial assure la promotion du tourisme fluvial sur les vallées de la Saône et du Doubs. Nous avons la chance d'avoir un patrimoine naturel plutôt bien conservé le long de ces deux cours d'eau. Ceci explique la progression de la navigation de plaisance sur notre secteur ces dernières années. Les touristes sont en attente d'une nature préservée où il est possible d'entendre ou d'observer certaines raretés, je pense par exemple au courlis ou au râle des genêts chez nous.

Après les mesures agri-environnementales, Natura 2000 en vallée de la Saône est un projet qui va dans le bon sens. C'est sûr qu'il va falloir du temps pour organiser la mise en place du site et notamment le volet de la sensibilisation des citoyens.

Cela ne pourra se faire sans une forte volonté politique locale et une plus grande cohérence entre les actions des services de l'Etat et celles des acteurs de la vallée.

Il faut également que les moyens humains et financiers se poursuivent dans la durée pour continuer tout le travail engagé, sinon l'on risque de tout perdre.

La plaquette d'information du Groupement Touristique Fluvial, éditée chaque année, pourrait devenir un des outils de communication du projet Natura 2000 en vallée de Saône par la publication d'un article sur ce sujet. »



Michel DE REINACH

Ingénieur à la coopérative forestière COFOSAT

« Les propriétaires forestiers dans l'expectative... »

« Nous travaillons essentiellement pour des propriétaires privés en Franche-Comté et ses départements limitrophes. Notre activité se décline en trois grands domaines : la gestion de patrimoine forestier, l'exploitation et la commercialisation de bois et l'expertise forestière.

L'enveloppe du site Natura 2000 dans notre département est très étroite de chaque côté de la Saône (beaucoup plus étroite que dans la basse vallée). Nous avons donc peu de parcelles forestières en gestion à l'intérieur du périmètre. On peut constater que la gestion passée a, d'une manière générale, favorisé la préservation de ces forêts alluviales en bordure de Saône telles qu'elles pourraient exister à l'état naturel.

Les propriétaires forestiers sont avant tout des « producteurs de bois » et se soucient en conséquence de la valorisation actuelle et future des produits de leur forêt. Habités à raisonner sur le long terme, ils sont sensibles aux enjeux environnementaux de la forêt et s'orientent de plus en plus dans une logique de gestion « durable » de leur patrimoine. Ils sont effectivement dans l'expectative vis-à-vis des contraintes de gestion qui pourraient se mettre en place dans le cadre de Natura 2000 en vallée de la Saône (choix plus limité des essences pour les nouvelles plantations, problème possible d'accès aux parcelles à exploiter, réglementation des périodes d'exploitation).

Bon nombre d'entre-eux sont âgés et vivent loin de leur forêt. Il est difficile de les sensibiliser par une concertation locale. A mon avis, la meilleure façon de leur transmettre de l'information passe par la diffusion d'articles dans les journaux professionnels tel que le périodique " La forêt privée comtoise ".

Concernant le peuplier, dont Natura 2000 se soucie beaucoup sur le site de la vallée de la Saône, nous sommes confrontés à des problèmes de rouille sur de nombreuses plantations. Nous avons donc tendance, depuis quelques temps, à le substituer par le frêne associé à l'aulne, en nous rapprochant ainsi des peuplements autochtones présents. »



Dominique MAMET

Chef de District forestier à l'Office national des forêts à Port-sur-Saône
Représentant de Haute-Saône Nature Environnement

« Insister sur la sensibilisation des élus »

« Depuis plusieurs années déjà, nous intégrons les enjeux environnementaux dans la gestion des forêts publiques de la vallée. Nous conservons, par exemple, certaines essences comme l'orme ou l'aulne lorsqu'ils sont présents dans les peuplements.

C'est au niveau des communes qu'il faudrait insister sur la sensibilisation. Celles qui sont propriétaires de forêts espèrent avant tout tirer le meilleur profit financier de leurs bois en privilégiant certaines essences comme le chêne. Or, la monoculture d'une espèce n'est pas favorable à la diversité de la flore et de la faune sur la parcelle. Nous avons donc un rôle à jouer auprès des élus pour pratiquer une gestion plus respectueuse des habitats forestiers et des espèces remarquables.

Heureusement, la situation de la forêt publique au sein du site Natura 2000 de la vallée de la Saône n'est pas catastrophique et elle peut s'améliorer sans grand bouleversement des pratiques. »